



Ensemble en affaires depuis 25 ans !

## **Vous voulez MOBILISER votre collectivité, CRÉER des emplois et soutenir l'INVESTISSEMENT ? La COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ est la formule qu'il vous faut !**

### **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit d'une personne morale, au même titre qu'une compagnie. Ceci signifie que la responsabilité financière des propriétaires se limite à leur mise de fonds. Les coopératives de solidarité regroupent des individus ou des sociétés qui souhaitent exploiter une entreprise en vue de satisfaire un besoin commun.

Dans une coopérative de solidarité, on retrouve deux des trois catégories de membres suivantes : des membres usagers, soit des consommateurs et/ou des producteurs, des membres travailleurs et des membres de soutien. Ces derniers sont constitués d'individus et d'entreprises qui ont un intérêt dans la réalisation d'un projet de la coopérative. Ceux-ci sont davantage vus comme des investisseurs, étant donné qu'ils n'ont pas nécessairement un lien d'usage direct avec la coopérative.

### **Quels sont les avantages ?**

La combinaison du membership favorise une capitalisation à plus grande échelle, ce qui peut se traduire par une plus grande capitalisation et un soutien important de votre communauté.

De plus, les consommateurs étant membres de l'entreprise, donc propriétaires, sont susceptibles d'être davantage fidèles envers leur propriété. À ceci s'ajoutent la possibilité d'influencer la prise de décision lors des assemblées générales annuelles ainsi que celle de recevoir des ristournes.

Quant aux employés, en étant propriétaires de leur propre entreprise, ils trouvent davantage de motivation dans leur travail, ce qui améliore considérablement leur productivité et réduit les freins aux changements.

Quel autre type d'entreprise vous en offre autant ?

Cette activité est réalisée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 avec l'appui financier du Secrétariat à la jeunesse, du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité et du Mouvement Desjardins.





Ensemble en affaires depuis 25 ans !

### Un exemple de coopérative de solidarité près de chez vous

En juin 2006, deux jeunes entrepreneurs de Lavaltrie ont pris acte des doléances des Lavaltois, lors des consultations publiques sur le développement de la ville concernant l'absence de lieu culturel. Ils ont donc fondé la Coop de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie. Il s'agit d'un café offrant des manifestations culturelles diversifiées : spectacles de musique, humour, découvertes régionales comme internationales. « Cette forme juridique permet de mobiliser les partenaires économiques et d'obtenir du capital des membres intéressés à la réalisation du projet », ont-ils affirmé dans la Revue COOPOINT en 2007. Ce projet a été porté par le milieu lavaltois et de nombreuses entreprises locales ont participé aux travaux de rénovation lors du démarrage de l'entreprise.

Cette activité est réalisée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 avec l'appui financier du Secrétariat à la jeunesse, du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité et du Mouvement Desjardins.

